

Synthèse LPPR du CS INSB

Synthèse des retours des laboratoires relevant de l'Institut des sciences biologiques (INSB) du CNRS au sujet de l'éventualité d'une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR). Synthèse réalisée par le Conseil scientifique de l'INSB présidé par Yaël Grosjean.

- Contributions émanant de **65 unités de recherche attachées à l'INSB**

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Préambule | p. 2 |
| Synthèse des retours | p. 3 |
| Détails des propositions | p. 5 |

Préambule : Interrogations

De nombreuses concertations de la communauté scientifique ont déjà eu lieu au cours des dernières années. La communauté scientifique s'est déjà largement exprimée et le refait une énième fois, en donnant un état des lieux et en indiquant les solutions à apporter pour contrecarrer de façon urgente les conséquences dramatiques issues de décisions ou orientations ministérielles inappropriées. La communauté scientifique demande à être entendue ; le risque que notre parole ne soit une nouvelle fois pas entendue semble élevé ; **les logiques actuelles relèvent d'une vision purement comptable** des problématiques ; est-on en train d'organiser le déclin de la recherche française sur le long terme ? Est-ce que les bonnes paroles devant les media nationaux et internationaux pourront enfin correspondre aux choix politiques ? Les enjeux actuels liés à l'impact de l'Homme sur notre planète (réchauffement climatique, surpopulations de certaines espèces, surexploitations des ressources, alimentation et santé humaine, affaiblissement sans précédent de la biodiversité, ...) nécessitent un investissement dans le domaine de la recherche publique sans précédent et urgent, en apportant un soutien décisif à la recherche fondamentale qui est par essence non prédictible.

Les contributions font apparaitre un attachement très fort à la recherche fondamentale, sans valorisation immédiate.

Préambule : État actuel

Suite aux différentes réformes de la recherche, la perte des dotations des laboratoires et l'obligation de recourir aux financements type ANR et autres pour pouvoir travailler, le temps chercheur est majoritairement consacré à la recherche d'argent, pas à la recherche ! Cela est une **perte incroyable de rentabilité**, sans parler de motivation ni de compétitivité internationale. De plus, ce système permet aux concurrents étrangers de connaître les projets des chercheurs français (idées et résultats préliminaires non encore publiés et non brevetés).

A l'heure actuelle, 0,78% du PIB est consacré à la recherche publique et 2,25% du PIB à la recherche au sens large (contre >4% en Corée du Sud et en Israël, et 3% en Europe du Nord et Allemagne). Pour autant les défis auxquels nous faisons face dans tous les domaines du savoir augmentent et avec l'entrée massive des pays émergents dans la compétition internationale des savoirs, **la France** et plus généralement l'Europe se trouvent face **à un risque de décrochage scientifique et par conséquent économique sans précédent.** De plus le CNRS est le seul acteur national couvrant l'ensemble des disciplines et ainsi presque le seul à même de gérer les grands instruments et grands projets. Il est important qu'il (et aussi d'autres organismes publics) ait suffisamment de fonds propres pour pouvoir mener une politique à long terme.

Laisser les chercheurs sans financement et sans accès aux grands instruments de recherche est un immense gâchis de compétences et de moyens.

• RECHERCHE SUR PROJET, FINANCEMENT COMPETITIF ET FINANCEMENT DES LABORATOIRES

1- Augmenter significativement le budget de la recherche publique : 1% pour la recherche académique (actuellement 0.78%), sur 3% du PIB pour la recherche (2.25% actuellement).

2- Augmenter les dotations récurrentes par les ESR

Il faut augmenter significativement les financements récurrents pour permettre aux établissements de recherche d'appliquer leur propre politique de Recherche et aussi permettre la prise de risque qui est la base de la **Recherche fondamentale** et qui n'est pas possible sur des appels d'offre type ANR. Les équipes évaluées positivement par l'HCERES devraient avoir un taux de financement suffisant pour assurer le travail des équipes.

3- ANR: augmentation significative du financement alloué à l'ANR afin d'augmenter le taux de réussite pour atteindre 20-30%.

Donner l'opportunité de déposer des projets plus longs (5 ans renouvelable). Afficher la possibilité de déposer des projets « mono-équipe ». Revoir le mode d'évaluation.

4- Crédit impôt recherche : réaffectation d'une partie du CIR à la recherche publique et favoriser les interactions entre recherche publique et privée (+ voir thème « Innovation et recherche partenariale »).

• ATTRACTIVITE DES EMPLOIS ET DES CARRIERES SCIENTIFIQUES

Les retours des unités de recherche font état de façon unanime d'un besoin urgent de renforcer l'attractivité de la recherche et des carrières scientifiques. Ces évolutions doivent apparaître comme être une priorité pour le CNRS.

Ces évolutions devraient être mises en œuvre :

1- En augmentant le nombre de postes permanents : afin de développer et pérenniser les compétences et savoir-faire, qui sont régulièrement perdus à cause de la loi Sauvadet

2- En accompagnant mieux les recrutements : financement pour démarrer.

3- En revalorisant les rémunérations : standards internationaux, attention à la fuite des cerveaux à l'étranger

4- En faisant évoluer les procédures d'évaluation et des avancements, et en donnant des perspectives de carrières

5- En assurant au personnel de la recherche une meilleure considération dans la société et en défendant une société de la connaissance

6- Limiter les tâches non scientifiques, limiter la lourdeur administrative

• INNOVATION ET RECHERCHE PARTENARIALE

1- Au sujet des institutions académiques :

Faire attention à ne pas accorder trop de place à la recherche orientée et l'innovation ; valoriser les sciences fondamentales sans demander de justification d'impact sociétal

2- A propos des structures de valorisations :

Renforcer les structures de valorisation de la recherche publique française destinées à l'innovation. Mieux coordonner les différents services de valorisation au-delà des tutelles. Assurer une plus grande proactivité des services de valorisation vis-à-vis des Laboratoires. Organiser plus de rencontres entre monde académique et privé.

3- A propos du Crédit Impôt Recherche :

Recentrer une partie du Crédit Impôt Recherche sur la Recherche publique/ fondamentale à long terme via les entreprises (ne plus financer les grandes entreprises ou limiter à celles qui font vraiment de la R&D et/ou limiter aux PME) et contraindre l'obtention du CIR à :

- i) Un financement d'une recherche partenariale avec un labo de recherche publique
- ii) à l'ouverture d'une (ou plusieurs) financement CIFRE
- iii) à l'embauche d'un certain pourcentage de docteurs dédiés à la recherche dans l'entreprise.
- iv) à l'utilisation (payante) d'une ou plusieurs plateformes technologiques publiques de l'environnement de l'entreprise.
- v) à des financements d'ingénieurs d'entreprises pour les immerger pendant 12mois à 24 mois dans un travail de recherche fondamentale.

Les projets bénéficiant du CIR doivent faire l'objet d'un contrôle réel avec évaluation au même titre que les projets de recherche publique, avec des sanctions financières contre les abus

Les fonds pourraient être redistribués après mutualisation et anonymisation.

Propositions détaillées de chacun des points précédents :

RECHERCHE SUR PROJET, FINANCEMENT COMPETITIF ET FINANCEMENT DES LABORATOIRES

Auteurs de la synthèse des retours d'unités de l'INSB : Philippe Frachet, Patrick Schultz, Catherine Tallon-Baudry, Valérie Doyle, Marie Chabbert, Anne-Karine Bouzier, Isabelle Mus-Veteau

Augmenter significativement le budget de la recherche publique (25, 39, 40, 41, 45)

- ⇒ **Nécessité absolue d'augmenter significativement le budget de la recherche publique pour atteindre les 1 % du produit intérieur brut** conformément à l'engagement pris par la France lors du Conseil européen de Barcelone en 2002. Cette augmentation du budget est une condition sine qua none à la réussite d'une loi sur la programmation pluriannuelle de la recherche si l'état souhaite atteindre les objectifs « faire en sorte que cette loi soit une grande loi qui marque l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche française ».

Financement de tout type de recherche y compris la recherche fondamentale (34, 40, 41, 45, 54, 56)

Augmenter les dotations récurrentes par les ESR, sans valorisation immédiate (20, 22-26;30-35; 37; 39-51, 55, 56, + 9 autres)

- 2- Actuellement 75-80% des crédits de nos unités proviennent des ressources propres (ANR, CIFRE, contrats avec des entreprises) et 20-25 % des crédits récurrents attribués par les tutelles; un rééquilibrage à 50-50% est nécessaire pour dynamiser les activités et accroître la qualité de la recherche qui nécessite souvent un investissement continu sur du long terme.
- 3- Pour permettre la prise de risque sur le long terme et ainsi favoriser le développement d'une recherche innovante et ambitieuse. Pour permettre de lisser les soutiens et de démarrer des projets ambitieux (absence de données préliminaires) (32).
- 4- Il faut revenir à des financements récurrents pour permettre aux Instituts de Recherche comme le CNRS d'appliquer sa propre politique de Recherche et aussi permettre la prise de risque qui est la base de la **Recherche fondamentale** et qui n'est pas possible sur des appels d'offre type ANR.
- 5- Inclure dans ces dotations récurrentes des contrats doctoraux et/ou post-doctoraux pour chaque laboratoire (37, 52). Adosser du récurrent « recherche » à tout recrutement (21). Garantir un financement à minima à tout chercheur en fonction de son domaine (22).
- 6- Ces dotations doivent permettre de financer suffisamment les infrastructures et équipements des laboratoires pour que l'argent des contrats serve exclusivement à la recherche (36, 48).
- 7- Récurrent pourrait être indexé/basé sur les évaluations HCERES (31, 32; 24), adapté au coût des projets (21)
- 8- *Autoriser report de crédits récurrents CNRS (36)*

Aide au maintien des plateformes nationales par des financements ayant pour but d'entretenir et renouveler les gros équipements et de recruter des ingénieurs (31,34,36, 38,48, 54).

ANR: taux de réussite et mode de fonctionnement

Le taux de réussite aux appels à projets (notamment l'ANR) ne doit pas être inférieur à 25-30% (20, 22, 25-27, 29, 32, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 51, 52, 53) **ou 20%** (24, 29, 33, 48, 56). **Actuellement : évaluation ANR favorise les projets translationnels, évaluation bâclée, manque de transparence sur les contenus des AAP, résultats aléatoires.**

Réforme du mode de fonctionnement de l'ANR (40, 45, 46, 47..)

- Réduire le financement consacré rien qu'au fonctionnement de l'ANR
- Donner plus de moyens à l'ANR.
- Viser un taux de succès de 20-25%...celui de la DFG en Allemagne est de l'ordre de 32-40% ! (20, 22, 25, 29, 32, 36, 37)
- Arrêter l'évaluation des projets détaillés par des compétiteurs étrangers (34, 35) qui cause une perte de confidentialité/leadership par rapport aux collègues étrangers (30)
- Imposer une somme maximum par projet
- Diminuer le montant (51) ou la durée (55) des projets pour augmenter le taux de succès.
- Augmenter somme par équipe/projet (>500k) pour éviter les demandes redondantes ailleurs (32); augmenter de 50% les crédits/projet (29)
- Imposer un nombre maximum de projets par équipe
- Eliminer l'étape de pré-projet qui est trop aléatoire et qui incite une sur-envoi de projets.
- Une continuité dans la procédure des appels d'offres (maintien de la trame et des critères de sélection) faciliterait le recyclage des projets, conserver aussi une mémoire dans la soumission des projets (même jurys sur plusieurs années) (52).
- Accroître la proportion des projets fondamentaux ou comportant des prises de risque mesuré;
- Limiter l'exigence de nombreux résultats « préliminaires » (20); la configuration actuelle des appels à projet de l'ANR est trop favorable à des sujets tournés vers des applications avec une base de réalisation conséquente = impact des **résultats préliminaires et des retombés trop importants**. Cet état de fait est en opposition relative avec les objectifs du CNRS et incite à la dispersion thématique (30).
- Financer des projets d'une équipe seule pour éviter les collaborations artificielles (28)
- Intérêt des collaborations intra-institut (32,37)
- *Favoriser les projets pluridisciplinaires (35)*
- Faciliter le financement ANR pour les candidats juste sous la barre aux ERC (55).
- Augmenter la durée du financement ANR à 5 ans pour limiter la récurrence des demandes (48, 49, 53, 55) et rendre les projets en biologie plus compétitifs. "Labelliser" des équipes par l'ANR sur 5-7 ans (34)
- Limiter les ANR pour le soutien aux jeunes talents (48, 54), pour initier des projets risqués et/ou répondre aux urgences sociétales (48).
- Tirage au sort des projets présélectionnés (51, 55).
- Demande de transparence par rapport au cout administratif que représentent les évaluations par l'ANR (salaires, locaux, experts,...) (23, 31)
- Augmenter la modularité des financements attribués (fonct/equipt/salaires)
- Financer la prolongation d'un projet qui marche et pas uniquement de nouveaux projets (28).

Plusieurs laboratoires dénoncent la constitution de réseaux inopérants pour les AAP et souhaitent pouvoir déposer plus facilement des projets portés par une seule équipe.

Une diminution drastique des guichets de financement sur projet est nécessaire (29, 32, 35), avec un recentrage sur l'appel d'offre ANR annuel (41).

Arrêter la folie des ex : Labex, Idex, Equipex, Projex etc (35).

Plus d'AAP ANR (44)

Eviter les évaluations à priori ET à posteriori qui entraînent une énorme perte de temps et d'argent (23)

Mettre en place un contrôle à posteriori de la recherche plutôt qu'à priori (48, 49).

- ⇒ Demander des justifications après plutôt qu'avant, et attribuer les financements récurrents en fonction des résultats.

Augmenter les appels d'offre internationaux en augmentant le budget européen de la recherche et en ciblant via l'ANR, des appels d'offre spécifiques par pays (43)

Possibilité pour les ITA de postuler au financement de micro-projets.

Crédit impôt recherche (29, 33, 39, 50, 51, 54).

Un nombre important de laboratoires fait référence au Crédit Impôt Recherche, mettent en doute son efficacité, dénoncent un outil d'optimisation fiscale, suggèrent que des fondations puissent bénéficier de ce dispositif, et qu'une partie du CIR soit reversée à la recherche académique.

- Que les projets financés dans le privé soient évalués au même titre que les projets de la recherche publique (29) et que les abus soient sanctionnés financièrement.
- Rendre le crédit d'impôt à la recherche publique (48, 49)
- attribution du CIR soumise à l'investissement de l'entreprise dans recherche académique (29)
- revoir utilisation du CIR pour le réinjecter dans la recherche (33,38)
- les labos publics ne doivent pas être utilisés comme prestataires de services (24)

Evaluations HCERES

Coupler évaluation HCERES et financements tous les 5 ans, notamment dans le soutien de base des laboratoires (24, 31, 32, 53, 55, + 4 autres).

Limiter évaluation HCERES à politique et stratégie des Unités, pas des équipes (33)

Éliminer l'HCERES (perte de temps, de moyens et de personnel) (46)

- Distribuer les moyens aux tutelles pour faire leur propre évaluation avec leur personnel.
- Simplifier les dossiers d'évaluation

Autres propositions

Mettre en place une stratégie claire de l'organisation future de la recherche et de l'enseignement supérieure co-construite avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (41).

Réduire la complexité administrative de plus en plus délirante mettant en évidence une paranoïa de la mauvaise utilisation des fonds publics et basée sur une suspicion permanente. Cette complexité administrative est totalement contre-productive et coûte extrêmement cher non seulement en temps de personnels administratifs mais également en temps de personnels scientifiques hautement qualifiés. Cette simplification passe par la mise en œuvre dans les organisations scientifiques d'une culture de la confiance, permettant des contrôles *a posteriori* plutôt qu'*a priori*. (29, 34, 41, 47, 49, 50, 56).

Intégrer les chercheurs aux groupes de travail sur les marchés (56). Objectif : simplifier le système des marchés publics en recherche.

Le recrutement des permanents à un très haut niveau doit continuer mais suivi de la possibilité d'accéder à des moyens pour travailler après (de type starting funds en local - dont cela devrait être la prérogative première - ou nationale) (38, 41, 51).

Amplifier les possibilités d'emploi hors académique pour les docteurs, leur permettant de valoriser leur thèse. Cela nécessite un changement profond de la vision qu'ont les politiques de la recherche et de la valeur ajoutée d'un doctorat en environnement professionnel. (41)

Uniformisation des Systèmes d'information RH et Finances pour les EPST (voire EPSCP) et Universités (42+ d'autres).

Faciliter le financement de la recherche publique par les fondations privées avec incitation fiscale (48, 51)

Plus de possibilités de financer des CDD (44), mettre en place une dérogatoire de la loi Sauvadet pour les chercheurs et ingénieurs (37, 49)

Professionaliser et rationaliser l'aide au montage de projet notamment européens (41, 46)

Des **mécanismes de soutien exceptionnels** en cas de manque de financement sont envisagés pour permettre aux équipes de passer des caps difficiles.

Des inégalités de financement en fonction de l'avancée dans la carrière des chercheurs ont été relevées (4/19) et des propositions d'AAP en catégorie d'âge, ou des financements de démarrage juste après le recrutement ont été faites.

Objectifs

Mettre en place un plan pluriannuel afin :

- 1- D'atteindre 1% pour la recherche fondamentale (49+ 9 autres) à 3% (56) du PIB**
- 2- Recruter 6000 chercheurs (49) en associant ces nouveaux recrutements à un soutien financier automatique (51, 54)**
- 3- Revenir à une politique d'emploi pérenne (50, 52).**
- 4- Revaloriser les salaires : un jeune recruté après 10 ans d'étude gagne 50% de plus qu'un SMIC (49, 50)**
- 5- Revaloriser l'image du chercheur auprès du grand public (50).**

ATTRACTIVITE DES EMPLOIS ET DES CARRIERES SCIENTIFIQUES

Auteurs de la synthèse : Pierre Pouget, Laurent Heliot, Dominique Rumeau

Les retours des unités de recherche font état de façon unanime d'un besoin urgent de renforcer l'attractivité de la recherche et des carrières scientifiques. Ces évolutions doivent apparaître comme être une priorité pour le CNRS.

Ces évolutions devraient être mises en œuvre :

En augmentant le nombre de postes permanents :

Par un meilleur équilibre entre les recrutements de chercheurs (ou enseignants-chercheurs) et le personnel de soutien à la recherche (Techniciens, Ingénieurs...).

Par l'anticipation et le remplacement des départs hors retraite. Déployer des postes en amont de ces départs et ce, afin d'éviter des pertes de compétences au sein des unités.

En priorisant l'emploi scientifique par rapport aux emplois administratifs qui ne devraient pas être comptabilisés au même titre.

En mettant en place un plan pluriannuel de création de plusieurs milliers d'emplois dans la recherche académique pour faire de la recherche une grande cause nationale.

Révision (ou suppression) de la Loi Sauvadet (exclure le personnel scientifique et/ou échelle de temps plus adéquate)

Créer un statut du chercheur contractuel qui soit reconnu au niveau académique et par les entreprises. Valoriser les doctorats et jeunes diplômés dans les laboratoires et hors labo : campagne national / docteur ça a de la valeur !

Revaloriser l'ensemble des non permanents par un accompagnement RH adapté : bilan de compétence tous les ans, crédits formation acquisition de compétences, portail emploi dédié.

Créer un crédit impôt pour l'embauche de doctorants (moins de 7 ans après soutenance) dans les entreprises.

Valoriser davantage auprès des jeunes masters/docteurs les débouchés hors recherche : comme l'industrie, l'édition scientifique, la médiation, les collectivités territoriales, ... des métiers qui requièrent des compétences de ce niveau.

Ouvrir les appels à projets à des non-statutaires pour et leur permettre de coordonner des projets.

Passer le financement de thèse à 5 ans avec formation hors recherche associée. Valoriser la thèse comme expertise professionnelle pour un emploi académique ou dans le privé avec des rotations systématiques de plusieurs mois obligatoires dans des entreprises (6 mois de stage en relation avec le projet de thèse même fondamental à évaluer par l'école doctorale quitte à allonger la durée de thèse d'autant)

Accompagner les jeunes dans la définition des projets professionnels

Limiter le nombre de doctorants en fonction de débouchés (?)

Amplifier l'évolution des possibilités d'emploi « hors académique » pour permettre aux docteurs de valoriser leur thèse (nécessite un changement profond de la vision politique de la recherche et de la valeur ajoutée d'un doctorat en environnement professionnel).

Inciter les ingénieurs à faire une thèse avec une augmentation du salaire des doctorants et multipliant les CIFRE. Faire du doctorat un diplôme professionnel qui faciliterait accès à l'industrie donc reconnaissance du diplôme (Thèse).

En accompagnant mieux les recrutements :

Par une augmentation des crédits récurrents pour accompagner les nouveaux recrutés dans leur installation et le développement de leur projet scientifique (hors recherche de financements)- Moyens type « starting funds » ; donner à TOUS les nouveaux recrutés donc système différent de Atip-Avenir. Attention à l'effet ERC : recherche de talents de « futurs chefs » qui n'auront plus de support à l'issue de l'ERC.

Par une rémunération des fonctions annexes (RH, RF, RA, évaluation, directions,...), revoir dans ce sens la RIFSEEP ITA et sa mise en place pour les chercheurs.

En revalorisant les rémunérations :

Politique de revalorisation salariale : Augmenter les salaires en lien avec la prise en compte des activités et rattraper le cours de l'inflation (perte évaluée à plus de 20%)

Rétablir la cohérence entre les salaires et les missions : ajustement des salaires par comparaison avec d'autres secteurs de la fonction publique à responsabilité équivalente (territorial, CHR, militaires, planquer des ministères,...)

Remplacer les primes par des revalorisations de salaires.

Indexer l'indemnité de résidence au prix du logement de la ville de résidence des agents (crucial pour Paris !).

En faisant évoluer les procédures d'évaluation et des avancements :

L'évaluation doit être plus collective, il faut aussi la simplifier tout en maintenant le rôle des pairs élus et renouvelés.

Revoir le système d'avancement paritaire trop consommateur d'ETP (gaspillage) et générateur de frustration

Il faut changer les valeurs de l'évaluation des chercheurs trop basées sur leur classement parmi les auteurs des publications. Reconnaissons le travail en équipe en prenant en compte l'apport réel de chaque chercheur dans le projet.

Supprimer la PEDR sauf pour les jeunes chercheurs.

Revaloriser le déroulement des carrières ITA (Augmenter les possibilités d'évolution et responsabiliser les « structures managériales », Rajouter un échelon AI).

En replaçant le statut des personnels de recherche au cœur de leurs métiers :

Réduire et simplifier les tâches administratives (gestion, management, communication, marketing finance...) avec notamment une Simplification des règles d'utilisation des crédits avec la possibilité plus grande de report d'une année sur l'autre... la mise en place des logiciels efficaces et adaptés pour la gestion des crédits, des contrat et du personnel ; l'harmonisation du fonctionnement des tutelles (outils informatiques de gestion unique...).

Assurer les fonctions support (administratif et logistique) au niveau des unités et des campus (pas dans délégation loin des laboratoires)

Recentrer sur le cœur de métier (production scientifique mais aussi formation, enseignement, vulgarisation...).

En assurant au personnel de la recherche, la considération dans la société et défendre une société de la connaissance :

Renforcer les contacts avec monde politique, communiquer les résultats majeurs vers le grand public (créer une agence communication commune à tous les EPST), assurer des interactions entre chercheurs et enseignement (du primaire au lycée) et protéger la liberté scientifique.

Revaloriser les composantes recherche et technologie dans la reconnaissance des carrières.

Imposer des conseils scientifiques dans toutes les grandes entreprises et administrations, villes pour assurer une veille des risques (climats, pollution, biodiversité) et des besoins (mobilité, environnement, emploi, innovation, etc...)

Soutenir la place des laboratoires français dans la collaboration internationale pour des crédits spécifiques.

Rendre moins opaque la gestion des ressources humaines au CNRS (attribution de postes)

Créer un recrutement de chercheurs séniors (DR externes).

Mettre en place politique de mobilité à la carte pour des durées définies notamment en lien avec la politique de site.

Auteurs de la synthèse : José Gualberto, François Leulier, Florence Niedergang

I. Au sujet des institutions académiques

- Faire attention à ne pas accorder trop de place à la recherche orientée et l'innovation car cela favorise la pression des acteurs socio-économiques et la dispersion thématique, et surtout cela tarit une source de découvertes non orientées. Valoriser les sciences fondamentales sans demander de justification d'impact sociétal
- Faciliter les ponts entre privé et public :
- Faciliter la création d'entreprise par des chercheurs du public, ne pas limiter le pourcentage de temps investi par les agents si des brevets sont valorisés, faciliter les démarches administratives.
- Encourager l'hébergement des startups dans les unités pendant au moins la première année de leur création pour faciliter le démarrage.
- Héberger des « spin offs » au sein ou proches des Unités disposant de plateaux techniques/plateformes performantes et permettre ainsi un échange permanent entre le monde académique et celui de l'innovation/transfert.
- Favoriser la mobilité des chercheurs vers l'industrie, et inversement favoriser les stages en laboratoire de recherche pour les élèves ingénieurs
- Favoriser l'emploi des jeunes docteurs par les entreprises : campagnes d'information, baisses de charges salariales
- Augmenter le nombre de laboratoires communs et fondations d'entreprises
- Modifier la législation pour renforcer l'intéressement du CNRS dans la création d'entreprise, les laboratoires communs, les contrats de collaboration avec les entreprises, la maîtrise de la propriété intellectuelle, etc. Ces modifications permettraient aussi de renforcer la compétitivité de l'incubateur national en développant sereinement des innovations de rupture véritablement adossées au besoin et à la dynamique des marchés. Cette stratégie nécessite en effet des étapes de maturation et des échanges avec les industriels sur plusieurs années qui ne sont pas possibles actuellement dans le cadre des SATT.
- Développer le principe de la valorisation inversée : Augmenter le financement de travaux de recherche fondamentaux par des compagnies privées, grâce à des partenariats avec des échanges de personnels, notamment dans le domaine de l'ingénierie et l'analyse de données.

II. A propos des structures de valorisations

- Renforcer les structures de valorisation de la recherche publique française destinées à l'innovation. Mettre plus de moyens et mieux former les chercheurs à la valorisation de leurs travaux et à la PI.
- Mieux coordonner les différents services de valorisation au-delà des tutelles car la redondance/compétition entre les guichets rend le système moins efficace. Avoir une vision nationale avec des antennes régionales.

- Assurer une plus grande proactivité des services de valorisation vis-à-vis des Laboratoires, pour identifier dans les laboratoires et les entreprises des intérêts communs ou organiser des salons/ colloques mixtes pour faire se rencontrer des chercheurs et industriels : une mission pour des chercheurs émérites ?

III. A propos du Crédit Impôt Recherche

- Recentrer une partie du Crédit Impôt Recherche sur la Recherche publique/ fondamentale à long terme via les entreprises (ne plus financer les grandes entreprises ou limiter à celles qui font vraiment de la R&D et/ou limiter aux PME) et contraindre l'obtention du CIR à :
 - i) Un financement d'une recherche partenariale avec un labo de recherche publique
 - ii) Ou à l'ouverture d'une (ou plusieurs) bourse CIFRE
 - iii) Ou à l'embauche d'un certain pourcentage de docteurs dédiés à la recherche dans l'entreprise. Avec un montant de plus de 5Md€ cela permettrait d'absorber 1.500 doctorants par an.
 - iv) Ou à l'utilisation (payante) d'une ou plusieurs plateformes technologiques publiques de l'environnement de l'entreprise.
 - v) Ou à des financements d'ingénieurs d'entreprises pour les immerger pendant 12mois à 24 mois dans un travail de recherche fondamentale.
- Les projets bénéficiant du CIR doivent faire l'objet d'un contrôle réel avec évaluation au même titre que les projets de recherche publique, avec des sanctions financières contre les abus
- Les fonds pourraient être redistribués après mutualisation et anonymisation.